## **PROJET D'ENVERGURE**

## L'État réserve 286 millions pour le logement abordable à Wiltz



Écrit par <u>Céline Coubray</u>
Publié Le 08.03.2021 • Édité Le 08.03.2021



L'État participera largement au financement du projet Wunne mat der Wooltz. (Illustration: Fonds du Logement)



Écoutez cet article

0:00 / 3:27

1X

Le projet de grande envergure Wunne mat der Wooltz fait l'objet de deux premiers projets de loi qui vont permettre de financer la valorisation de l'ancienne friche industrielle et sa transformation en nouveau quartier d'habitation à Wiltz. Pour cela, l'État prévoit de débourser 286 millions d'euros tirés des fonds spéciaux.

Après le projet Elmen, et avant la friche Neischmelz de Dudelange, voici que l'État propose deux projets de loi qui cadrent la participation financière de l'État dans un projet d'envergure dédié aux logements abordables à Wiltz, Wunne mat der Wooltz. Ce nouveau quartier représente la création de 870 logements pouvant accueillir environ 2.000 personnes. Le principal opérateur de la construction de ces logements est le Fonds du logement, avec la prise en charge de 833 unités. À cela s'ajoute la création d'une école primaire, de commerces et de quelques locaux pour des bureaux, le tout conçu selon le principe de l'économie circulaire. La participation de l'État pour ce projet pilote est estimée à 286 millions d'euros, divisés en deux projets de loi avec des objectifs bien distincts.



Tous les bâtiments seront équipés de panneaux photovoltaïques. (Illustration: Fonds du logement)



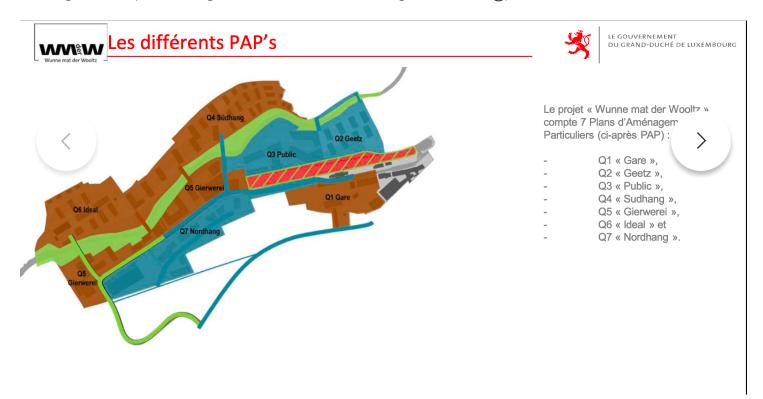




## Un budget précisément ciblé

Le premier projet de loi vise au financement de l'assainissement de l'ancienne friche industrielle Tarkett-Eurofloor, à la revalorisation du site (réalisation d'infrastructures comme des murs de soutènement, des infrastructures énergétiques, etc.) et à la renaturation des cours d'eau de la rivière Wiltz, présente sur le site. Pour cela, une enveloppe de 126,5 millions d'euros est budgétisée.

Le second projet de loi, recouvrant quant à lui un budget de 159,5 millions d'euros, concerne le développement des logements eux-mêmes, c'est-à-dire la viabilisation (mise en œuvre de la voirie, des réseaux, des espaces verts) et la construction des logements pour trois plans d'aménagement particulier (PAP) sur les sept prévus (le PAP Q2 Geetz, le PAP Q5 Gierwerei et le PAP Q7 Nordhang).

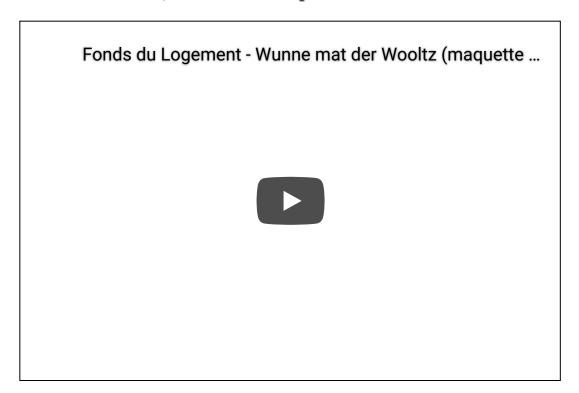


Le projet est divisé en sept PAP qui seront réalisés de manière échelonnée. (Illustration: ministère du Logement)



Le financement de ce projet est rendu possible grâce à l'argent disponible sur les fonds spéciaux, et plus particulièrement le Fonds spécial de soutien au développement du logement et le Fonds pour la gestion de l'eau.

Les travaux d'assainissement, de renaturation et de viabilisation sont prévus entre 2021 et 2023. La construction des premiers logements se fera entre 2022 et 2024 pour le PAP Q2. Ceux des PAP Q5 et Q7 démarreront en 2023, pour s'achever normalement en 2030. Au total, ces trois PAP représentent la construction de 401 logements.



Rappelons que l'ensemble du site est tourné vers le logement abordable, que l'intégralité des logements sera donc subventionnée et que 70% des logements sont destinés à la location. Seuls 30% des habitations sont donc prévus à la vente, avec un bail emphytéotique de 99 ans.

Ce nouveau quartier de 25,5 hectares est aussi entièrement développé selon le principe de l'économie circulaire et du développement durable. C'est pourquoi les futurs

habitants pourront profiter d'espaces et de services partagés (jardins communautaires, café coopératif, «bike & car sharing», etc.), d'un concept énergétique visant à l'autosuffisance (réseau de chauffage urbain basse température, photovoltaïque sur les toits, bâtiment à énergie positive...).